



Commune de Coligny

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 7 mai 2026
 Heure : 20h03 – 20h45
 Lieu : Salle du Conseil municipal

LISTE DES PRESENCES

Président	MOUTHON Alexandre	présent
Vice-Président	ARENDRUP Georges	présent
Première Secrétaire	SCHNEUWLY Nathalie	présente
Deuxième Secrétaire	HEINZMANN Shireen	présente
Membre	ASENSIO Marie-France	présente
Membre	CHAPPUIS MAROTTA Catherine	présente
Membre	CORTHAY Catherine	présente
Membre	COUNINIOTIS Alexis	présent
Membre	GANZ Isabelle	présente
Membre	GIRARDET Olivier	présent
Membre	GLAUSER Marc Antoine	présent
Membre	GUERREIRO Amanda	présente
Membre	HENTSCH Cédric	présent
Membre	METRAL Jérôme	présent
Membre	MUNIER Jules	présent
Membre	NEMETH Marc	Présent
Membre	OLSBURGH LACERDA SOARES Carolyn	présente
Membre	PAHNKE Alexis	présent
Membre	PAYOT WUNDERLI Isabelle	présente
Membre	SALES ROZMUSKI Wanda	présente
Membre	VINCENT Sarah	présente
Maire	HORNUNG Pascal	présent
Conseiller administratif	BODMER Alexandre	présent
Conseiller administratif	CUENDET Edouard	présent
Secrétaire général	VELLA Jérôme	présent
Responsable du service comptable et financier	WYDLER Daniel	présent
Responsable du service des affaires sociales et du service des autorités communales	LEGORATTOHABIB Elena	présente

INVITES

Procès-verbaliste	BOISADAM Léa	Emh Imagine.com Saràl
-------------------	--------------	-----------------------

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Rapports de commission
5. Adoption des comptes 2025
6. Propositions du Conseil municipal
 - motion : pour un service social moderne et performant
7. Proposition du Conseil administratif
 - projet de délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2025
8. Questions et divers
9. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027
Huis clos

La séance est ouverte par **M. le Président** à 20h03 qui souhaite la bienvenue à toutes et tous.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

M. le Président énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

**Aucune remarque n'étant formulée,
le procès-verbal est accepté par 19 oui et 1 abstention.**

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire

1. Composition du Conseil administratif pour la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027

Le Conseil administratif a désigné **M. Alexandre Bodmer**, Maire et Président du Conseil administratif, et **M. Edouard Cuendet**, Vice-Président du Conseil administratif, pour la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

2. Assurance responsabilité civile de la commune

L'assurance responsabilité civile de la commune a été complétée par une couverture de la responsabilité personnelle des Conseillers administratifs (type « drame de Crans-Montana »).

Cette couverture a pour objet de protéger les élus, dirigeants, membres de l'exécutif et autres personnes exerçant des fonctions décisionnelles, lorsqu'ils peuvent être mis en cause personnellement pour des fautes, erreurs, omissions, négligences ou manquements commis dans l'exercice de leurs fonctions.

L'objectif est notamment la prise en charge des frais de défense et des conséquences financières d'une réclamation dirigée contre les membres de l'exécutif.

Cette couverture représentera un crédit supplémentaire pour 2026 de CHF 7'700.-. Elle sera budgétisée dès 2027.

3. Fondation Martin Bodmer

La Fondation Martin Bodmer rouvrira ses portes le 18 septembre 2026. Une communication officielle sera diffusée par la Fondation.

4. Produits contre les moustiques tigres

Suite à l'intervention de **M. Glauser**, le service communal des parcs & promenades remettra prochainement gratuitement aux ménages colognotes qui en feraient la demande le produit Mollex (qui se présente sous forme de granulés). Une communication paraîtra prochainement. Les produits seront vraisemblablement mis à disposition au local du service des parcs et promenades plutôt qu'à la réception de la mairie.

M. Bodmer

1. Éclairage au chemin des Fours

Suite à l'intervention de **M. Munier** lors de la dernière séance du Conseil municipal, l'ensemble des luminaires au chemin des Fours ont été programmés en coupure de 1h00 à 5h00 du matin, depuis le 4 mai dernier.

2. Travaux à la route Martin-Bodmer

Depuis le 27 avril dernier et pour une durée d'environ deux semaines, des travaux sont en cours à la route Martin-Bodmer (route cantonale), avec une circulation alternée régulée par palettes. Ils consistent en l'aménagement de traversées piétonnes surélevées et continues (le dépose-minute, considéré comme dangereux, a été supprimé, de même que deux places de parking en zone bleue à gauche du parking des professeurs, le cône de visibilité étant insuffisant et dangereux), afin d'améliorer le confort et la sécurité des piétons, en signalant clairement leur priorité aux croisements.

M. Cuendet

1. APM en formation

Les deux agents de police municipale, actuellement en formation à l'école de police, effectuent leur deuxième et dernière semaine de stage sur notre territoire. Ils intégreront l'équipe de la police municipale dès le 1^{er} juillet 2026. **M. Cuendet** a eu le plaisir de rencontrer l'une d'entre elles. Cette immersion dans la réalité du terrain a été extrêmement appréciée. Le CA se réjouit de les accueillir.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Directive relative à l'affectation des jetons de présence

M. le Président indique que les membres du Bureau du Conseil municipal proposent d'apporter plusieurs modifications sur la directive relative à l'affectation des jetons de présence. La principale modification porte sur la participation des membres suppléants. Il est proposé qu'ils puissent participer à tous les voyages et pas uniquement à celui du premier de la législature. Il a aussi été apporté quelques modifications mineures.

À noter que le tableau synoptique a été mis sur la plateforme CMNet qui mentionne ces modifications.

Si la participation des membres suppléants à tous les voyages est acceptée, le budget sera adapté pour les prochaines années.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications apportées à la directive relative aux jetons de présence.

**Les modifications apportées à la directive relative aux jetons de présence
sont approuvées à l'unanimité (20 voix).**

b) Repas servi à l'issue de la séance du Conseil municipal

M. le Président informe que le repas qui sera servi à l'issue de la présente séance a été préparé par le traiteur « L'effet papillon », qui utilise une partie de ses profits pour financer des projets d'aide à la nutrition et d'accès à l'eau potable. Le repas de ce soir contribuera à organiser des repas chauds et assis pour offrir un moment convivial à des personnes en situation de précarité à Genève.

IV. RAPPORTS DE COMMISSION

Aucun rapport de commission n'est présenté.

V. ADOPTION DES COMPTES 2025

M. Cuendet rappelle que les comptes 2025 ont été présentés de manière détaillée lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il reste au surplus à disposition en cas de question.

M. le Président précise que la délibération sera votée au point 7 de l'ordre du jour.

VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Motion : pour un service social moderne et performant

Chacun ayant pu prendre connaissance du texte de la motion ainsi que de l'exposé des motifs, **M. le Président** ouvre la discussion.

Mme Chappuis Marotta relève que cette motion s'inscrit dans un cadre légal clair, celui de l'entrée en vigueur de la LASLP au 1^{er} janvier 2025 et poursuit les objectifs que toutes les personnes présentes autour de la table partagent : améliorer l'accès à l'aide sociale, renforcer la détection précoce et lutter contre la précarité. Cela étant dit, il est important de rappeler que la commune a déjà mis en œuvre l'essentiel de ce que la loi prévoit. Un service des affaires sociales est opérationnel depuis mars 2025 et une personne est dédiée à l'accompagnement social. Des aides subsidiaires existent et les collaborations sont déjà en place, notamment avec Pro Senectute et l'Hospice Général. En d'autres mots, la commune ne part pas d'une page blanche.

La question posée aujourd'hui n'est pas tant celle de créer un nouveau dispositif, mais bien celle de formaliser, consolider et éventuellement d'améliorer l'existant. Or, l'accompagnement social, tel que défini par la loi, repose sur une approche individualisée, souple et adaptée aux situations concrètes. Le contenu du règlement devra conserver la marge d'appréciation professionnelle nécessaire à la gestion de tous ces cas particuliers, tous différents les uns des autres. Le règlement devra dès lors définir les cadres des actions pouvant être menées sur une base administrative précise. Dès lors, compte tenu de la complexité du sujet, de ses implications organisationnelles et budgétaires, et de la nécessité de trouver le juste équilibre entre cadre réglementaire et souplesse opérationnelle, il paraît prudent et pertinent de reprendre cette discussion en commission. Cela permettra d'établir un état des lieux précis de ce qui existe déjà, d'examiner les besoins réels, de comparer les règlements d'autres communes, et de formuler, le cas échéant, des propositions adaptées aux spécificités de la Commune de Cologny. Pour ces raisons, **Mme Chappuis Marotta** propose le renvoi de cette motion en commission.

Mme Asensio se déclare également en faveur du renvoi de la motion en commission. Elle tient à souligner que le service social de Cologny accomplit un travail sérieux et apprécié, malgré une structure réduite à un seul poste. Cette organisation place la commune dans un ordre de grandeur comparable à Collonge-Bellerive, mais les besoins auxquels Cologny fait face augmentent nettement. Face à cette évolution, il devient indispensable de moderniser le pilotage du service social.

Cette modernisation passe au sens de **Mme Asensio** par l'établissement de directives claires et accessibles aux Conseillers municipaux afin de garantir transparence, cohérence et continuité dans l'action publique tout en respectant évidemment la confidentialité qui est du ressort du Conseil administratif. Le Conseil administratif doit pouvoir s'appuyer sur des outils de gestion actuels permettant une vision globale et une planification qui soient efficaces. La commission Sociale, pour sa part, a besoin de statistiques régulières. Pour suivre l'évolution des budgets et des besoins, il est essentiel de disposer chaque année de données fiables contenant les listes d'attente en crèche, les demandes de logement, le nombre de familles bénéficiant d'aide pour une crèche privée, les types de logements recherchés (petits, grands, pour les étudiants, les familles et les situations d'urgence). Ces informations ne sont pas accessoires et sont à la base d'une politique sociale responsable, capable d'anticiper les besoins et d'y répondre de manière adéquate. Cologny dispose de moyens d'agir, il est temps de renforcer son organisation interne, de structurer sa pratique et de doter la commune d'un service social à la hauteur des enjeux actuels. **Mme Asensio** conclut qu'il s'agit désormais de « passer à la vitesse supérieure ».

M. Munier est contre un quelconque débat sur des considérations techniques et des détails sur le futur règlement. Il est en revanche pleinement favorable à un renvoi de ce point en commission et considère qu'il convient de faire confiance au travail des commissions en général.

Mme Sales Rozmuski tient à souligner que, contrairement à l'image véhiculée dans les médias, la Commune de Cologny est une commune extrêmement solidaire, ce que **Mme Sales Rozmuski** peut constater tous les jours. En tant qu'habitante de La Planta, elle voit en effet une grande entraide entre voisins. Elle remarque également, y compris à travers son travail, que les aides nécessaires ne sont pas toujours matérielles. Elles peuvent en effet être liées à l'âge ou à la mobilité des personnes âgées, ou des personnes qui ont parfois des difficultés à remplir des tâches administratives ou des déclarations fiscales. **Mme Sales Rozmuski** approuve donc la démarche, mais ne voudrait pas pour autant qu'elle donne lieu à un règlement trop rigide, car il faut être conscient que beaucoup de personnes, même si elles ont droit à une aide, le perçoivent

comme un échec ou une atteinte et se tourneront plus facilement vers des connaissances qu'une administration communale. Elle enjoint donc à garder une certaine souplesse.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres de la commission sociale de bien vouloir se prononcer sur la proposition de **Mme Chappuis Marotta** consistant à renvoyer cette motion en commission sociale.

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité (20 voix pour)
de renvoyer la motion en commission sociale.**

VII. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Projet de délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2025

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération relatif à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025.

« Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 31 mars 2026,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide à l'unanimité (20 voix)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.

2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de 63 441 337,92 F aux charges et de 66 060 527,13 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 2 619 189,21 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de 2 619 189,21 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2025 pour un montant de 8 627 723,19 F aux dépenses et de 197 877,10 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 8 429 846,09 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de 341 222 958,87 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 10 580 729,09 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. »

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Aucune question n'a été soumise au Bureau du Conseil municipal.

IX. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JUIN 2026 AU 31 MAI 2027

M. le Président rappelle que, conformément à l'article 9, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal élit chaque année les membres de son bureau choisis parmi les Conseillers municipaux. Le Conseil doit ce soir élire quatre Conseillers qui feront partie du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027.

M. le Président demande aux Conseillers municipaux qui ont une proposition à faire pour le poste de Président-e de bien vouloir s'exprimer.

Mme Chappuis Marotta propose la candidature de **M. Georges Arendrup**.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**M. Georges Arendrup est élu au poste de Président
par 19 oui et 1 abstention.**

M. le Président demande aux Conseillers municipaux qui ont une proposition à faire pour le poste de Vice-Président-e de bien vouloir s'exprimer.

M. Girardet propose la candidature de **M. Marc Nemeth**.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**M. Marc Nemeth est élu au poste de Vice-Président
par 19 oui et 1 abstention.**

M. le Président demande aux Conseillers municipaux qui ont une proposition à faire pour le poste de Premier-ère Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

M. Métral propose la candidature de **Mme Shireen Heinzmann**.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**Mme Shireen Heinzmann est élue au poste de Première Secrétaire
par 19 oui et 1 abstention**

M. le Président demande aux Conseillers municipaux qui ont une proposition à faire pour le poste de Deuxième Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

M. Girardet propose la candidature de **M. Alexis Couninotis**.

M. le Président demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**M. Alexis Couninotis est élu au poste de Deuxième Secrétaire
par 19 oui et 1 abstention.**

Allocution de M. le Maire

« M. le Président,
Chers collègues du Conseil administratif,
Mesdames et Messieurs du Bureau du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs du Conseil municipal,

Ainsi s'achève cette première année de législature, comme si un simple souffle nous avait à peine effleurés, tant les mois ont défilé rapidement entre cette première séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2025 et cette dernière séance du mois de mai 2026 qui vient clôturer cette configuration du Conseil municipal.

Le mois de mai est traditionnellement celui de l'adoption des comptes, mais aussi, cette année, celui de la dernière séance de première présidence.

Merci donc, M. le Président, pour cette année que vous avez menée dans la tenue de vos débats, avec beaucoup de calme et une grande sérénité. Une fonction que vous avez parfaitement remplie alors que vous accueilliez treize nouveaux Conseillers municipaux au sein de cet hémicycle, puisque pour la première fois, quatre suppléants venaient rejoindre en cette année 2025 passée les neuf Conseillers municipaux nouvellement élus (je reviendrai vers eux dans les prochaines minutes).

Je tiens à te rappeler, cher Alexandre, que cette année de présidence n'est pas encore totalement achevée, puisqu'au-delà de la tenue de ce présent Conseil municipal et de l'important et très sérieux vote sur l'adoption des comptes de ce soir, nous aurons encore la joie de participer à deux autres événements sous ton haut patronage : celui de la soirée du Président du 21 mai, et, auparavant, cette autre échéance qui nous attend ces trois prochains jours, avec une très prometteuse mise au vert du Conseil municipal (ou peut-être, aurais-je dû dire pour conserver cette métaphore de couleur, une mise au rouge, ou au risque d'être mis au ban, et au gré des mets, une mise au blanc).

Et, avant de continuer, le Conseil administratif tenait à marquer ton passage à cette fonction par un petit souvenir ».

M. le Maire remet à **M. le Président** un présent.

M. le Maire reprend son allocution :

« Un séminaire de réflexion culinaire et historique qui aura également ce petit plus culturel qu'offre une première année de législature. Un séminaire durant lequel nous nous réjouissons, le Conseil administratif et les douze Conseillers municipaux anciennement élus, de suivre ce spectacle qui nous sera donné par tous les primo-accédants en leur rappelant que l'offre culturelle que vous nous proposerez en comité restreint pourra être en groupe, ou en solo, point de règlement sur ce sujet. Je pense que la future audience, même s'il pourrait y avoir mathématiquement (et pour une rare fois), presque plus d'acteurs que de publics, si elle est très impatiente, n'en sera pas moins indulgente.

Puisque nous parlons de vous, les primo-accédants du Conseil municipal, vous êtes sept hommes et six femmes de toutes les générations, d'étudiant à retraité. Vous avez pris votre rôle très à cœur et nous tenions à vous féliciter pour votre nouvelle implication et votre œil neuf dans ces débats communaux.

Selon chacun, vous apportez votre expérience de votre vie professionnelle du terrain, vos envies et vos illusions, la connaissance que vous avez de Cologny en général et de votre quartier en particulier, et des projets qui pourraient s'y réaliser.

Marcel Proust disait « le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux ». Vous êtes le nouveau regard de ce Conseil municipal.

Une année qui s'achève pour tous les autres Conseillers municipaux, les plus aguerris entamant leur cinquième législature, mais tous toujours aussi motivés à partager leur envie et leur conception du développement des projets communaux et qui, par leur propension à accompagner et à encadrer

les nouveaux élus, réussissent à leur faire comprendre que le temps politique est long et qu'il n'est pas toujours plus sage d'agir par réflexe que par réflexion.

Le bilan de cette année 2025-2026 ne serait pas totalement complet si je ne vous remerciais pas, bien évidemment, et également vous, mes nouveaux collègues du Conseil administratif, pour la prise en charge des dossiers dans vos dicastères respectifs. Vous avez vite appris, et parfois dirait-on par la force des choses, vous vous êtes emparés des affaires communales en y apportant votre personnalité et votre expérience, dans la gestion de ces projets et dossiers, parfois complexes et techniques, pour créer entre nous cette complémentarité au sein du Conseil administratif, complémentarité primordiale au niveau de la commune, mais également reconnue et respectée, parfois même montrée en exemple au niveau cantonal, ou enviée à celui des communes genevoises, grandes ou petites.

Sachez en tout cas, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, que nos objectifs et nos interventions y relatives lors des séances intercommunales ou impliquant les autorités cantonales sont toujours réfléchies pour agir dans le sens du bien de la commune et de nos concitoyens.

Merci au bureau du Conseil municipal pour votre implication durant toute cette première année. J'ai cru comprendre que, en tout cas pour certains d'entre vous, cela ne vous a pas particulièrement frustré d'y participer, puisque, semble-t-il, la rumeur d'un taux de seulement 50% de renouvellement des acteurs au sein de ce Bureau pour l'année qui vient, si elle était confirmée (et elle l'est), apparaît comme très bas.

Mes collègues du Conseil administratif et moi-même sommes donc très impatients de vous retrouver dans une configuration différente le mois prochain, mais aussi dès demain et pour quelques jours, et surtout pour ce petit moment privilégié qui consistera à partager pour les plus récents d'entre vous, devant les plus anciens du Conseil municipal et nous-mêmes, votre passion pour la comédie, le théâtre, le chant, que sais-je, en vous remémorant dans ce cas précis les mots de Robert Louis Stevenson : « L'important n'est pas la destination, mais le voyage ».

Allocution de M. le Président

« Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Cher public,
Chère Elena,

Au terme de cette année de présidence, mes sentiments ce soir sont multiples et contrastés : une part de nostalgie et de mélancolie, certes, mais aussi — soyons honnêtes — une réelle satisfaction et un certain soulagement. Les sentiments du vigneron après les vendanges, en somme : fier du travail accompli, mais inquiet et impatient de voir ce que donnera la mise en bouteille.

Il y a un an, vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant à la présidence de ce conseil, et tout en étant reconnaissant, j'espère avoir été, tout au long de cet exercice, digne de la responsabilité que vous m'avez confiée.

Lors de mon discours d'investiture, j'avais exprimé le souhait que ce début de législature s'inscrive dans un climat de confiance, de respect mutuel et de transparence entre l'exécutif et le délibératif. L'esprit de vos interactions me donne ce soir l'intime conviction que mes vœux ont été pleinement exaucés. Puisse-t-il en rester ainsi — car les vins de Bordeaux, comme les belles institutions, demandent du temps et de la constance afin de révéler tout leur potentiel.

À l'image d'un grand millésime, cette première année de législature aura conjugué des conditions propices, une vigne soigneusement cultivée et une récolte dont la richesse bénéficieront à l'ensemble des Colognotes.

Sur le plan de la gastronomie communale, deux situations longtemps en suspens ont pu trouver leur dénouement : la reprise du Lion d'Or, signant la fin d'une saga de plusieurs années, et la finalisation du projet de rénovation du Passing. Ces deux établissements, chers au cœur des Colognotes, retrouveront bientôt leur plein essor, et nous nous en réjouissons vivement. Un bon repas, comme un premier cru de Bordeaux, ça se mérite et l'attente n'en rend la dégustation que plus savoureuse.

Au niveau de la sécurité publique, ce conseil a voté à l'unanimité le crédit nécessaire à l'acquisition de notre nouveau poste de police municipale — témoignant ainsi, avec clarté et cohésion, que la sécurité de nos concitoyens demeure une priorité de premier rang.

Nous avons également été témoin du passage de notre compagnie de Sapeurs-pompiers volontaires sous le commandement du SIS, une transition importante qui marque l'entrée dans une nouvelle ère pour la Compagnie 26.

Finalement, nous avons aussi adopté une résolution en faveur d'une voie de bus sur la route de Vandœuvres et validé l'extension du CSC pour de nouveaux courts de padel — deux décisions qui, chacune à leur manière, amélioreront concrètement le quotidien des Colognotes.

Les débuts prometteurs d'un bon millésime, à n'en pas douter — mais dont les tanins les plus complexes se révéleront avec le temps. Par ailleurs, quelques fûts demeurent encore en cave et demanderont toute l'attention de notre assemblée qui aura la responsabilité de surveiller leur maturation au cours des quatre années à venir.

Je pense ici à la transformation de notre salle communale, au devenir des immeubles du chemin de la Mairie, à l'étude d'une nouvelle salle des fêtes, ou encore la réflexion sur la vitalité de nos commerces de proximité.

Je souhaite à présent adresser mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette présidence.

En premier lieu, je tiens à remercier très chaleureusement les membres du Bureau, pour leur appui, leur disponibilité et leur engagement. Je me réjouis tout particulièrement des progrès accomplis dans notre processus de comptage des voix — exercice qui, reconnaissons-le avec sourire, nous a parfois mis à l'épreuve en début de mandat, mais que nous maîtrisons aujourd'hui... Enfin presque !

Je tiens à exprimer ma gratitude la plus vive à Mme Elena Legoratto, dont le soutien indéfectible, la disponibilité et la patience (en tout cas dans mon cas) – une patience de vigneronne, pourrait-on dire – ont été pour moi d'une aide précieuse.

Mes remerciements vont également à nos œnologues de l'ombre, sans lesquels les plus grands Châteaux ne seraient pas ce qu'ils sont – M. Vella et M. Wydler. Merci pour votre travail minutieux, votre concours au comptage des voix et votre vigilance bienveillante !

Je remercie enfin nos Conseillers administratifs, véritables maîtres de chai de cette législature, dont la disponibilité et la réactivité ont permis de faire avancer avec méthode et efficacité, les nombreux dossiers traités en commission comme devant ce Conseil.

Laissez-moi, avant de conclure, ouvrir une parenthèse un peu plus intime.

La préparation des séances, la proximité avec les membres du Bureau et les Conseillers administratifs, le plaisir d'animer vos débats, et la préparation des moments de convivialité partagée qui ont rythmé notre année — voilà ce qui me manquera profondément. Je les garderai en mémoire comme on retient en bouche les tanins d'un grand Saint-Émilion : discrets au premier instant, puis s'épanouissant doucement en arômes inattendus et inoubliables.

Ce qui me manquera le moins, en revanche, c'est la contrainte de réserve inhérente à la présidence, trépignant littéralement lors de certains débats de ne pouvoir m'exprimer, ne me manquera point non plus, la rédaction des nombreux discours, pour lesquelles, au fil des mois, l'inspiration commençait à se tarir. Il est donc temps que cela s'arrête.

Pour conclure, je souhaite de tout cœur bonne chance à notre nouveau primus inter pares, M. le Président Georges Arendrup, en formant le vœu qu'il trouvera dans l'exercice de cette fonction autant de satisfaction et d'accomplissement que j'ai eu le privilège d'y puiser. Georges, à toi désormais de veiller sur ce beau terroir qu'est le Conseil municipal de Cologny.

Je tiens également à adresser mes félicitations les plus chaleureuses à notre futur nouveau Maire, M. Alexandre Bodmer, dont c'est le premier mandat dans cette fonction. Je lui souhaite un exercice serein, fructueux et à la hauteur des espérances que les Colognotes placent en lui (sans pression aucune).

Il me reste enfin à me réjouir de vous retrouver demain à l'aube pour notre traditionnel voyage, qui nous mènera cette année en terres bordelaises. Là où, entre châteaux et chais, nous pourrons célébrer comme il se doit cette première année de travail — et vérifier sur pièce, verre en main, que le millésime 2025 du conseil municipal de Cologny mérite bien sa place dans les grandes caves.

Vive Cologny, vive Genève, et vive la Suisse ! »

M. Arendrup, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, remet également un présent à **M. le Président**.

M. le Président déclare le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 20h.45.